

CONTRIBUTION A L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE

➤ Dès le début des travaux de la Convention qui a élaboré la *Charte*, et pendant toute leur durée, l'AFEM a développé une intense activité, en présentant **sept contributions** (dont la 1^{ère} le 29 janvier 2000), par lesquelles elle a proposé et justifié de manière circonstanciée la formulation de dispositions relatives à **plusieurs droits**, y compris celui de **l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines**, des **droits sociaux** et des **clauses générales** de la Charte¹. Elle a été la seule ONG féminine à participer à l'**audition** accordée par cette Convention, où elle a représenté d'autres ONG internationales et européennes aussi².

➤ L'AFEM a collaboré étroitement avec plusieurs **membres de cette Convention**, et a organisé des **campagnes** de sensibilisation et des **conférences** sur la Charte, parmi lesquelles:

- Une Conférence européenne «*Les Entretiens de Strasbourg: du Traité d'Amsterdam à la Charte des droits fondamentaux. L'actualité de la réforme des traités de l'Union européenne: quels enjeux pour les droits des femmes?*», avec le concours de la Commission européenne, sous le patronage du PE, dans les locaux du PE (Strasbourg, 16 mars 2000). À cette occasion, l'Assemblée générale de l'AFEM a adopté une Déclaration par laquelle elle demandait que soit inséré dans la Charte **un article spécifique qui consacre le droit fondamental à l'égalité substantielle entre femmes et hommes dans tous les domaines**. Cette déclaration a été souscrite par plusieurs ONG et par les parlementaires européennes des pays méditerranéens et a été largement diffusée au niveau européen et national.

- Une Conférence européenne «*L'égalité entre les femmes et les hommes, un droit fondamental, et la Charte des droits fondamentaux de l'U.E*», avec le soutien de la Commission européenne et du gouvernement français et avec la participation de membres de la Convention, de parlementaires européen(ne)s et d'autres personnalités du monde politique, académique, juridique et associatif (Paris, 21-23 septembre 2000)³.

RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE L'AFEM À LA CHARTE

La contribution de l'AFEM à la Charte, et notamment sa contribution décisive à l'adoption de l'article 23 de celle-ci (égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines), a été généralement reconnue et louée par des membres éminents de la Convention et d'autres personnalités et organisations⁴.

¹ V. <http://db.consilium.eu.int/df> (la 1^{ère} contribution de l'AFEM est numérotée CONTRIB 16), et sur le site web de l'AFEM.

² L'*Alliance Internationale des Femmes (AIF)*, la plus ancienne fédération internationale d'ONG pour l'égalité entre femmes et hommes (fondée en 1902), dotée du statut consultatif de 1^{ère} catégorie auprès de l'ONU et de toutes les agences spécialisées de celui-ci (OIT, UNESCO etc), ainsi qu'auprès du Conseil de l'Europe; la *Fondation Marangopoulos pour les Droits de l'Homme* (ONG internationale dotée du statut consultatif de 1^{ère} catégorie auprès de l'ONU, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe et habilitée à faire des réclamations collectives pour violation de la Charte Sociale Européenne); le *Comité International de Liaison des Associations Féminines (CILAF)*, ONG européenne dotée du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe; le *Lobby Européen des Femmes*; la *Ligue Hellénique pour les Droits des Femmes*, ONG associée au Département d'Information Publique de l'ONU.

³ V. les actes de cette dernière, ainsi que la Déclaration de Strasbourg, avec la liste des ONG et parlementaires qui y ont souscrit, la dernière position de l'AFEM sur la Charte et un résumé de ses positions précédentes, in: AFEM, «*L'égalité entre les femmes et les hommes, un droit fondamental, et la Charte des droits fondamentaux de l'U.E*». Sakkoulas (Athènes)/Bruylant (Bruxelles), 2001.

⁴ V. en particulier: Guy BRAIBANT, «*La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; témoignages et commentaires*», éd. du Seuil, 2001, p. 32, 162, 164; Jacqueline DUTHEIL DE LA ROCHERE, «*La Charte des droits fondamentaux de l'UE*», in *Jurisclasseur Europe*, No 11/2001, fasc. 160, p. 19; Catherine LALUMIÈRE, débat après la table ronde au sujet de la Charte, in AFEM «*L'égalité...*», op.cit. note 3; Florence DELOCHE-GAUDEZ, «*La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux: une méthode d'avenir?*», Groupement d'Études et de Recherches «*Notre Europe*», présidé par M. Jacques Delors (<http://www.notre-europe.asso.fr/>), p. 22-23.